

RÉFÉRENTS

Laurent (GO)
06 60 06 58 19

Nora (GdO)
06 12 79 04 87

Yannick (Nouan)
06 81 66 20 04

Agata (Siège)
06 18 58 93 77

Compteur temps

Rappel des règles de fonctionnement :

- ⇒ Limite du CT, majoration à 25% incluse, à 21 h (DA 24 h, DM 39 h)
- ⇒ Au-delà de la limite, les heures sont payées avec majoration de 13.26 %
- ⇒ La pose est à l'initiative du salarié pour les 14 premières heures (DA 18 h, DM 21 h)



Il est important de noter ses dépassements horaire sur Octime, cela permet par exemple de détecter des carences d'effectif.

